

1127. Les liquidations des banques pour le mois de juin 1895, en comparaison avec celles du mois de juin 1894, sont comme suit :—

VILLES.	1895.	1894.	Augmentation.	
	\$	\$	\$	Pour cent.
Montréal.....	52,355,161	44,704,941	7,650,220	17·1
Toronto.....	26,772,221	21,964,623	4,807,598	21·9
Halifax.....	5,090,894	4,471,084	619,810	13·8
Hamilton.....	2,913,704	2,753,625	160,079	5·8
Winnipeg.....	3,865,184	3,329,427	535,757	16·1
	90,997,164	77,223,700	13,773,464	17·8

1128. Les liquidations des banques pour les six mois terminés au mois de juin 1895, comparés aux six mêmes mois en 1894, sont comme suit :—

VILLES.	1895.	1894.	Augmentation.	
	\$	\$	\$	Pour cent.
Montréal.....	274,863,393	255,223,235	19,640,158	7·7
Toronto.....	145,217,472	136,981,089	8,236,383	6·0
Halifax.....	27,760,030	27,467,921	292,109	1·1
Hamilton.....	13,881,338	17,308,200	1,573,138	9·1
Winnipeg.....	20,831,124	20,767,242	63,882	0·3
	487,553,357	457,747,687	29,805,670	6·5

L'augmentation durant les six mois a été de 6·5 pour 100 et l'augmentation en juin de 17·8 pour 100.

Ceci démontre que les affaires augmentent.

### PARTIE III.

#### ACTE DE FAILLITE.

1129. Le Canada n'avait pas de loi de faillite avant 1875, les provinces suppléaient en partie pour cette lacune. En 1875 un acte à cet effet a été adopté pour la Puissance, et cet acte est resté en vigueur jusqu'en 1880, et alors il fut rappelé. Depuis ce temps-là nous n'avons rien à ce sujet dans les Statuts. A la session de 1894 un bill de faillite a été proposé au Sénat et adopté, et de là renvoyé aux Communes.

1130. D'après les rapports de l'année 1876 (première année après l'adoption du premier acte) il y a eu 1,588 faillites, avec un montant de passif de \$31,346,154 et d'actif de \$4,980,658.